

Révélez vos talents

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'ambulancier a pour missions :

- L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire. Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. À ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention.

DURÉE DE LA FORMATION

12 mois, en alternance

801 heures (23 semaines) de formation, réparties en 556 heures (16 semaines) de cours et 245 heures (7 semaines) de stages cliniques.

PERSPECTIVES

L'ambulancier exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...) ou de services spécialisés d'urgence.

PRE-REQUIS

- - Pas de condition de diplôme.
- Être détenteur du permis B hors période probatoire.
- Certificat médical de non-contre-indications à la profession.
- Vaccinations conformes à la réglementation en vigueur pour les professionnels de santé.
- Attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'une ambulance.
- Accès à un outil numérique de travail et à une connexion internet.

CONTENU LA FORMATION

Le dispositif de formation est découpé en 10 modules insérés dans 5 blocs de compétences. Les stages cliniques sont réalisés en entreprises de transport sanitaire, en service d'urgence, en SMUR et en structure de soins.

NIVEAU 3

- Code RNCP **36542**
- Formation proposée en **alternance**.
- **Diplôme d'Etat**.
Ministère de la santé

PUBLIC CIBLE

- Éèves issus ou pas de la filière sanitaire et sociale (ST2S, ASSP, aide-soignant)
- Candidats en reconversion professionnelle et désirant poursuivre une formation diplômante.

INSCRIPTION

- **Date limite de dépôt du dossier 27 Novembre 2023 pour la session du 29 Janvier 2024 au 10 Janvier 2025**

FINANCEMENT

- Financement possible par : OPCO Santé, Reconversion (PRO A), Financement personnel, Dispositif apprentissage

L'IFA propose aussi une formation d'auxiliaire ambulancier en 91 heures